



**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE  
(Article L.6353-1 du code du travail, Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)**

**Entre les soussignés :**

La Société Française de Pathologie, SFP, 78 Avenue du Général Leclerc 94270 Le Kremlin-Bicêtre, SIRET 328 309 307 000 28, organisme de formation enregistré sous le numéro 11752761175 auprès de la DRIEETS Île de France,

Et

2)..... (Désignation de l'entreprise, adresse, numéro siret) représentée par..... (Nom et qualité du signataire) est conclue la convention suivante,

en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

---

**I – OBJET, NATURE, DUREE et EFFECTIF DE LA FORMATION**

En exécution de la présente convention, La Société Française de Pathologie, SFP, s'engage à organiser l'action de formation confirmée dans les conditions décrites ci-dessous.

- Intitulé de l'action de formation : **Les impacts métiers de la pathologie numérique**
- Catégorie d'action de formation (article L.6313-1 du code du travail) : action de formation
- Objectifs : les objectifs pédagogiques sont mentionnés dans le programme détaillé joint en annexe 1.
- Contenu de l'action de formation : Le programme détaillé joint en annexe 1 de cette formation atteste de la mise en œuvre d'un parcours pédagogique
- Moyens prévus : de même le programme joint en annexe 1 détaille le dispositif composant le parcours pédagogique, les moyens humains (formateur, personne chargée des relations avec le stagiaire) et techniques ainsi que les ressources mobilisées
- Durée de l'action de formation : **3h30**
- Lieu (adresse complète) : **Espace Baobab, CNIT Forest, 2 Pl. de la Défense, 92092 Puteaux**
- Date et horaire : **Mercredi 22 novembre, à 9h**

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant : .....

**II – PERSONNE(S) FORMEE(S)**

- Public visé au sens de l'article L 6313-3 du code du travail : l'action de formation permettra de favoriser l'adaptation des personnes formées à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.
- La SFP formera les personnes suivantes (nom, statut et fonctions au sein de leur structure) :
  - .....
  - .....
  - .....

**Contact** : Secrétariat de la SFP

Service Central d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques - HOPITAL DE BICETRE 78 rue du Général Leclerc 94275 Le Kremlin Bicêtre, FRANCE  
Tél. : +33 (0)1 45 21 78 72/06 67 35 35 81 E-mail : [contact@sfpathol.org](mailto:contact@sfpathol.org) Site web : <http://www.sfpathol.org>

**SIRET 328 309 307 000 28 – NAF 7220Z – FR 21328309307 00028**

**Organisme de formation enregistré sous le n° 11752761175 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.**

### III - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Coût unitaire H.T. : **286,37 €** x ..... stagiaire(s) = ..... € HT

T.V.A. (si applicable = 10%) : ..... €

TOTAL GENERAL : ..... € TTC

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session.

### IV - Modalités de déroulement et de suivi

La formation se déroulera en présentiel.

Mais certaines activités (questionnaires de préformation et de fin de formation, questionnaire de satisfaction) pourront être réalisées par les stagiaires à distance.

### V – Sanction de la formation

Un certificat de réalisation mentionnant la nature et la durée de l'action sera envoyé à l'issue de la formation.

### VI - Modalités de règlement.

Le paiement sera dû à réception de la facture. La Société Française de Pathologie a mandaté K.I.T. Group France pour la gestion des inscriptions et la collecte des règlements. En application de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, en cas de retard de paiement, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Le taux de ces pénalités est d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

### VII - Conditions d'annulation

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et envoyée au service inscriptions du Congrès, par mail : [inscriptions-cp@kit-group.org](mailto:inscriptions-cp@kit-group.org) avec les références du compte bancaire où un éventuel remboursement pourra être effectué. Des frais d'annulation pour les inscriptions et les réservations supplémentaires seront facturés en fonction de la date d'annulation.

Le remboursement est possible en cas d'annulation de son inscription avant le 31 août 2022 inclus, avec une retenue de 60 euros pour les frais de dossier. Au-delà de cette date les frais d'inscription ne seront plus remboursés.

Les demandes de remboursement seront traitées après le Congrès. Elles doivent être faites par écrit et envoyées au service inscriptions c/o K.I.T. Group France par e-mail ou fax au plus tard 30 jours après le Congrès. Passé ce délai, les demandes reçues ne seront plus prises en considération.

Aucun remboursement ne sera effectué si le participant ne se présente pas au Congrès ou le quitte prématurément.

### VIII - Différends éventuels.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Paris, le .....

Pour l'entreprise bénéficiaire,

.....

.....

Pour la SFP

Sophie Prévot, Présidente



Contact : Secrétariat de la SFP

Service Central d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques - HOPITAL DE BICETRE 78 rue du Général Leclerc 94275 Le Kremlin Bicêtre, FRANCE  
Tél. : +33 (0)1 45 21 78 72/06 67 35 35 81 E-mail : [contact@sopathol.org](mailto:contact@sopathol.org) Site web : <http://www.sopathol.org>

SIRET 328 309 307 000 28 – NAF 7220Z – FR 21328309307 00028

Organisme de formation enregistré sous le n° 11752761175 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



## ANNEXE 1

### LES IMPACTS METIERS DE LA PATHOLOGIE NUMERIQUE

#### Prérequis

Etre professionnel en Anatomie et Cytologie Pathologiques

#### Objectif de la formation

La pathologie est en profonde mutation comme l'a été la radiologie il a quelques années car il est désormais possible de numériser à fort grossissement le contenu visuel des lames de verre et de les transformer en lames numériques dans le cadre d'une activité de routine. Les lames numériques sont analysées par le pathologiste sur un écran d'ordinateur avec une très haute résolution via un «viewer» qui offre toutes les fonctions de déplacement et de grandissement d'un microscope, permet d'effectuer des mesures et des annotations et facilite le partage des lames.

Le taux de pénétration de la numérisation en France est encore faible mais les verrous financiers et technologiques sont en train d'être progressivement levés.

Une des perspectives majeures de cette "numérisation" de la pathologie est l'analyse des lames numériques par des approches d'intelligence artificielle, essentiellement par une méthodologie de deep-learning basée sur des réseaux de neurones, qui va permettre d'automatiser certaines analyses en apportant une aide au pathologiste et aussi d'extraire des informations qui ne sont pas accessibles à l'œil humain.

Ces évolutions impliquent des changements notables au sein des structures d'Anatomie et Cytologie Pathologiques quels que soient leurs modes d'exercice.

**Les objectifs de ce symposium sont :**

- Analyser les impacts de la pathologie numérique sur le workflow du laboratoire et le métier de technicien d'Anatomie Pathologique dans une structure ACP hospitalo-universitaire et dans une structure privée
- Identifier les nouveaux métiers induits par la pathologie numérique

#### Tarif de la formation

265 € / participant si inscription avant le 14/09/2023, 315 € après le 14/09/2023

#### Durée de la Formation

Une ½ Journée (3h30)

#### Modalités de déroulement de la formation

La formation se déroulera pour partie à distance et en présentiel lors du congrès Carrefour Pathologie 2023.

#### Accessibilité de la formation

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En amont de la formation, nous définissons ensemble comment vous proposer le parcours le plus adapté.

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation partagés à l'écran
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

#### Modalités d'évaluation

- Des questionnaires sont proposés avant et après la formation afin d'évaluer la compréhension et l'atteinte des objectifs de la formation par le participant.
- Le participant est invité à compléter un questionnaire d'évaluation.

**Contact :** Secrétariat de la SFP

Service Central d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques - HOPITAL DE BICETRE 78 rue du Général Leclerc 94275 Le Kremlin Bicêtre, FRANCE

Tél. : +33 (0)1 45 21 78 72/06 67 35 35 81 E-mail : [contact@sopathol.org](mailto:contact@sopathol.org) Site web : <http://www.sopathol.org>

SIRET 328 309 307 000 28 – NAF 7220Z – FR 21328309307 00028

Organisme de formation enregistré sous le n° 11752761175 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

- Une attestation de formation ainsi qu'un certificat de réalisation sont délivrés au participant après validation des étapes ci-dessus sans oublier la validation du téléchargement des documents support de la formation.

### Modalités et délais d'accès à la formation

- Inscription au Congrès Carrefour Pathologie 2023 sur le site <https://carrefour-pathologie.org/> (formulaire d'inscription, convention de formation)
- Inscription possible jusqu'à 8 jours avant le début officiel du congrès Carrefour Pathologie le 22/11/2023

### Contenu de la formation

Interventions :

- Impacts de la pathologie numérique sur le workflow du laboratoire et le métier de technicien d'Anatomie Pathologique.  
Katia Possème Service d'Anatomie Pathologique Hôpital de Bicêtre – APHP  
Paris.....
- Organisation médico-technique d'une structure libérale d'Anatomo-cytopathologie en pathologie numérique.....  
Stéphane Chanel - CerbaPath
- Les nouveaux métiers induits par la pathologie numérique.  
Solène-Florence Kammerer-Jacquet Service d'Anatomie Pathologique CHU de  
Rennes.....

### Inscription et contact

Groupe KIT France - site <https://carrefour-pathologie.org/>

*Programme - Version 1 du 16/05/2022*

**Contact** : Secrétariat de la SFP

Service Central d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques - HOPITAL DE BICETRE 78 rue du Général Leclerc 94275 Le Kremlin Bicêtre, FRANCE  
Tél. : +33 (0)1 45 21 78 72/06 67 35 35 81 E-mail : [contact@sopathol.org](mailto:contact@sopathol.org) Site web : <http://www.sopathol.org>

**SIRET 328 309 307 000 28 – NAF 7220Z – FR 21328309307 00028**

**Organisme de formation enregistré sous le n° 11752761175 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.**